



Déclaration du SNEP-FSU au Conseil Régional UNSS – Lundi 1^{er} décembre 2025

Madame La Rectrice, Monsieur Le Secrétaire Général,
Madame la Directrice Régionale,
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU dénonce l'augmentation du coût des transports, l'augmentation du prix du contrat licence et de l'affiliation, les difficultés persistantes d'accès aux installations sportives, la captation en hausse des mercredis après-midi dans les lycées généraux et professionnels. Cet ensemble a entraîné une perte de confiance de la profession envers la direction nationale de l'UNSS et à une dégradation du sport scolaire français qui, rappelons-le, est le résultat du travail de tous les jours des enseignant·es d'EPS, des cadres départementaux et régionaux de l'UNSS et de nos collègues coordonnateurs/coordonnatrices de district. Après les CD UNSS, nous tenions ici à les remercier et les saluer pour leur engagement au service des licencié·es de la 2eme fédération sportive française.

Ces difficultés accentuent donc les inégalités sociales, territoriales, scolaires et impactent le fonctionnement réel des AS.

Il est donc lassant de constater que ces problématiques tournent en rond puisqu'il nous faut une nouvelle fois dénoncer la hausse du nombre d'AS non affiliées, les difficultés persistantes d'accès aux Installations Sportives par exemple. Aussi, quelles sont les réponses que nous avions sollicité en juillet pour les établissements étant en difficultés d'accès aux Installations sportives ? Quel est le bilan de la captation du mercredi après-midi par les cours en Lycée général et Lycée Professionnel ? Quel est le bilan du 1€ par élève en lycée ? Au fond, quels sont les éléments qui permettraient aux AS de fonctionner sereinement ?

Une nouvelle fois, il ne revient pas aux enseignants de trouver des mécènes ou des sponsors pour faire fonctionner leurs trésoreries : le service public du sport scolaire a besoin d'un soutien réel et tangible pour les AS. Celui-ci passe par une baisse du contrat licence, de l'affiliation et/ou par une augmentation des dotations en direction des AS.

Cette année, nous avons été en plus confrontés à l'avancement d'un mois du calendrier de paiement du contrat licence, contrainte supplémentaire qui place les AS dans l'urgence financière : Est-ce une demande émanant de la DN et à quel besoin cela répond-il ?

Nous n'ignorons pas les contraintes, les problématiques, les débats qui entourent le budget actuellement. Pourtant, les enseignants d'EPS ont la responsabilité de présenter des budgets pour leurs AS et ils peuvent trouver que les contraintes s'amoncellent au point qu'un découragement peut se faire sentir. Il est donc nécessaire d'apporter des points d'appui pratiques et ce, rapidement.

D'autre part, cette année encore, nous avons dû interroger les services pour rétablir les collègues dans leur droit d'animer le sport scolaire 3h par semaine dans leur établissement. Nous continuons de rappeler l'importance que les services du rectorat allouent systématiquement un forfait d'AS sur chaque BMP de plus de 7 H ou sur les couplages de BMP afin d'assurer pour tous (titulaires à temps partiel, TZR, contractuels) le forfait d'AS auquel ils ont droit afin que cela ne constitue pas une contrainte de plus à la longue liste déjà citée précédemment.

Enfin, le SNEP-FSU ne peut rester silencieux face aux propositions issues de la convention citoyenne concernant les temps de l'enfant.

Même si le SNEP-FSU partage certains constats sur la question des inégalités ou encore la demande de réduction des effectifs, il estime que ce n'est ni en opposant et dissociant les apprentissages théoriques et pratiques, ni en augmentant le temps libre des enfants que la question de la fatigue des enfants sera résolue. Pires les propositions faites par les rapporteurs de la convention citoyenne ne vont faire qu'accentuer les inégalités sociales, territoriales et de genre !

Toutes les études montrent que plus le temps scolaire obligatoire diminue, plus les inégalités sociales et de genre augmentent. Par ailleurs, plus l'État se désengage, plus la disparité territoriale s'accentue et empêche l'égalité d'accès à la même qualité de service public et ce n'est pas avec les 5 milliards de baisses aux collectivités prévues au budget que celles-ci vont pouvoir investir dans le périscolaire !

Dans ce rapport, pas un mot sur l'existence de l'éducation physique et sportive à l'école, ni sur le service public du sport scolaire, qui regroupe 1,2 million de licencié·es, ou encore les sections sportives scolaires, pourtant vecteurs de lutte contre les inégalités dans l'accès à la culture sportive. Alors que toutes les études sur l'état de santé physique des jeunes sont au rouge et que médecins, sportif·ves et dirigeant·es s'accordent à dire qu'il faut plus de pratique physique, celle-ci serait rendue optionnelle !

Ce rapport montre aussi la terrible déconnexion de certaines propositions, notamment en termes d'organisation pratique. Grâce à son enquête « Gymnase Score », réalisée en 2025, le SNEP-FSU possède des chiffres tangibles sur l'accès aux installations sportives qui reste largement insuffisant (49 % des établissements sont en situation d'urgence). Ainsi, il est impossible de faire accéder tous·tes les élèves à des équipements sportifs seulement sur les après-midis.

Cette proposition d'organisation impactera, par exemple, l'enseignement de la natation. Avec des créneaux scolaires réduits à l'après-midi, cette disposition engendrerait, à minima, le doublement des élèves qui ne bénéficient pas d'enseignement de la natation (14 % actuellement) !

À l'heure où des pays comme l'Allemagne reviennent sur leur organisation en augmentant le temps scolaire obligatoire et en y intégrant la question des activités sportives pour contrer le recul des pratiques dans les familles relevant des CSP défavorisées, la France elle, proposerait à rebours une importante régression sociale.

Le modèle d'école proposé ici s'oppose à l'école émancipatrice et démocratique défendue par le SNEP-FSU. Moins de temps scolaire, moins d'exigences sont toujours défavorables aux enfants issus des milieux populaires.

Au-delà des apprentissages des élèves, le rapport ne propose, ni plus ni moins, qu'une disparition de l'EPS, du sport scolaire obligatoire et une animation sportive faite par des intervenant·es extérieur·es, prenant le risque d'une rupture dramatique de l'unité du service public d'éducation. Si l'on voulait détruire le sport scolaire et ses 1.2 millions de licencié.es, on n'y prendrait pas mieux ! Le SNEP-FSU dénonce ces propositions et réaffirme le besoin du plus et mieux d'école, incluant 4 heures d'EPS, assurées par des enseignant·es d'EPS ainsi qu'un sport scolaire confirmé le mercredi après-midi.

Pour finir, nous évoquerons les JO de Paris qui nous ont souvent été présentés comme un formidable moment de partage, de joie et de réussite. Nous ne constatons qu'une forme de deshéritage de cet évènement lorsque nous voyons les difficultés du sport scolaire évoquées dans cette déclaration.

Madame La Rectrice, Monsieur le Secrétaire Général, nous vous assurons de notre attention permanente pour valoriser le sport scolaire et promouvoir de l'activité de nos élèves dans un cadre au sein duquel il convient d'agir !

Les représentants du SNEP-FSU